Saint-Paul
20411
Double voir ci-dessus
196
3576

LETTRE DE MONSIEVR LE COMTE DE SAINCT PAVL,

A MONSIEVR LE Prince de Condé.

A PARIS,
Par IEAN BOVRRIQVANT, au mont S.t Hilaire, pres le puits Certain, au Lys fleurissant.

M. DC. XV.

Auec Permission.

LETTRE
DE
MONSIEVR
LE COMTE DE
SAINCT PAVL,
A MONSIEVR LE
Prince de Condé.

A PARIS,
Par IEAN BOVRDIGVANT, au mont S.
Hilaire, pres le puits Certain, au Lys
Gourmant.

M. DC. XV.

LETTRE DE MONSIEVR le Comte de sainct Paul à Monsieur le Prince de Condé.

MONSIEVR,

Tandis que i'ay recogneu que vostre mescontentement & vostre esloignement de la Cour auoit pour fondement le bien de la France, ie me suis ioint auec vous de vœux & de volonté, pour tesmoigner que ie n'estois moins bó François qu'aucun autre, & que ie ne respirois que le repos & la tranquillité du Royaume. Mais à present que ie vois qu'au lieu d'apporter quelque remede aux desordres que vous disiés pulluler parmy les offices depuis la mort du feu Roy, vous auez commencé de vous emparer de quelque ville, có-

me depuis peu de iours en çà de Chasteau-Thierry, sur les habitans de laquelle (à ce qu'on m'a fait assauoir) vous auez exigé douze mille escus, & mesme en auez prins & emmené quelques vns des principaux de la ville en la ville de Soissons, iusques à ce que ceste somme vous ait esté deliurée: en quoy (outre l'interest de sa Majesté) il y va du mien particulier: cela me fait croire que vostre dessein est tout autre que ie ne m'estois imaginé. C'est pourquoy i'ay creu que mó deuoir m'obligeoit à vous tracer ces lignes pour vo⁹ aduertir que ceste façó de remedier aux desordres qui pourroient estre en l'Estat, ne pourra iamais estre approuuée d'aucun bon seruiteur de Roy, veu qu'elle semble ne tendre qu'à vne entiere rebellion contre sa Majesté, & vne rui-

ne de ſon Eſtat: choſe à laquelle, comme premier Prince du ſang, vous auez plus d'intereſt qu'aucun autre des Princes qui vous ſuiuent en ceſte procedure; & deuez penſer d'y apporter autre remede, ſi vous ne voulez encourir le blaſme de tous les bós & fideles ſeruiteurs de ſa Majeſté. Pour mon particulier, ie vous diray qu'il n'y a choſe qui me ſoit plus chere que ma parolle vne fois donnée à gens d'honneur, (& notamment de voſtre qualité) ce neantmoins ie vous prieray de m'excuſer, ſi en cela ie ne vous puis teſmoigner les effects de mes promeſſes, qui eſtoient de vous aſſiſter de tout ce qui ſeroit en mon pouuoir: Car ce me ſeroit vne laſcheté fort grande de quitter l'honneur & le ſeruice du Roy mon bon maiſtre, à preſent, que ie voy qu'il a be-